

Informations de base	
2001/2118(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Santé humaine, environnement, développement durable: politique pour les substances chimiques. Livre blanc Subject 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport) 4.60.04.02 Sécurité du consommateur 5.05 Croissance économique	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
			Date de nomination
	ENVI	Environnement, santé publique, politique des consommateurs	SCHÖRLING Inger (V/ALE)
			05/03/2001
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
			Date de nomination
	JURI	Juridique et marché intérieur	MAYER Hans-Peter (PPE-DE)
			11/04/2001
	ITRE	Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	LANGEN Werner (PPE-DE)
			27/03/2001
Conseil de l'Union européenne	EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	Formation du Conseil		Réunions
			Date
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs		2357
			2001-06-11
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2371
			2001-09-27
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2336
			2001-03-12
	Environnement		2473
			2002-12-09
	Environnement		2491
			2003-03-04
	Environnement		2355
			2001-06-07
	Environnement		2334
			2001-03-08
	Énergie		2347
			2001-05-14
	Industrie		2433
			2002-06-06

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Environnement	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/02/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0088 	Résumé
08/03/2001	Débat au Conseil		
12/03/2001	Débat au Conseil		
14/05/2001	Débat au Conseil		
07/06/2001	Débat au Conseil		
11/06/2001	Débat au Conseil		
02/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/2001	Débat au Conseil		
16/10/2001	Vote en commission		Résumé
16/10/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0356/2001	
13/11/2001	Débat en plénière		
15/11/2001	Décision du Parlement	T5-0610/2001	Résumé
15/11/2001	Fin de la procédure au Parlement		
06/06/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
13/06/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		
09/12/2002	Débat au Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2118(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/14481

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0356/2001	16/10/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0610/2001 JO C 140 13.06.2002, p. 0383-0552 E	15/11/2001	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2001)0088 	27/02/2001	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1327/2001 JO C 036 08.02.2002, p. 0099	17/10/2001	

Santé humaine, environnement, développement durable: politique pour les substances chimiques. Livre blanc

2001/2118(COS) - 09/12/2002

Le Conseil a procédé à un débat public sur le paquet législatif requis pour la mise en oeuvre du Livre blanc de la Commission sur la future politique dans le domaine des substances chimiques au niveau de l'UE. Le débat a été tenu sur la base d'un document établi par la présidence pour préparer les discussions et les négociations que le Conseil devrait mener sur cette question dans le courant de l'année 2003. Ce document axait le débat sur les questions clés suivantes: - la portée du nouveau système d'autorisation (quelles sont les substances qui doivent être couvertes ?); - le type de sanctions (comment appliquer le principe "pas de données, pas de mise sur le marché" ?); - les substances chimiques présentes dans les produits qu'ils soient importés ou produits dans l'UE (quels sont les produits de consommation qui doivent être inclus dans le règlement (jouet, textiles, électronique, etc ?); - la situation des petites et moyennes entreprises (PME) et des utilisateurs en aval. À la suite du débat, le président a conclu qu'il y avait un consensus parmi les délégations sur l'importance de ce sujet et que les quatre questions soulevées dans le document étaient essentielles. En outre, il a conclu que les substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), ainsi que les polluants organiques persistants (POP), tels que les substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) et les substances très persistantes à fort potentiel de bio-accumulation (VPVB), devraient être traités dans des propositions futures, une attention particulière devant être accordée aux perturbateurs endocriniens. Les délégations ont approuvé le principe consistant à remplacer les substances chimiques les plus dangereuses par des substances de substitution plus sûres et sont convenues que l'absence de données appropriées pour l'enregistrement devrait entraîner l'interdiction de commercialiser ces substances. Elles se sont aussi largement exprimées en faveur de l'élaboration de lignes directrices spécifiques destinées aux PME afin de les aider dans la mise en oeuvre de la future législation. Par ailleurs, le Conseil a adopté des conclusions en vue de la préparation de la 22ème réunion du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui doit avoir lieu en février 2003. Le Conseil souligne que la gestion sûre des substances chimiques constitue une priorité importante pour l'Union européenne et invite la Commission à présenter ses principales propositions en vue de l'instauration d'un cadre réglementaire simple, clair et transparent aux fins de la mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en matière de substances chimiques. Il invite par ailleurs la Commission à finaliser son analyse du système mondial harmonisé (GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et à présenter ensuite des propositions appropriées en vue d'intégrer ce système dans la nouvelle législation de l'UE en matière de substances chimiques. Il est d'avis qu'une stratégie cohérente et durable devrait comporter, outre des mesures visant à résoudre le problème d'mercure issu de l'industrie du chlore et de la soude, une action ciblée sur la production primaire de mercure en Europe.

Santé humaine, environnement, développement durable: politique pour les substances chimiques. Livre blanc

2001/2118(COS) - 27/02/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques. **CONTENU** : le présent Livre blanc rassemble les propositions de la Commission pour l'élaboration d'une stratégie relative à la future politique communautaire dans le domaine des substances chimiques, dont la finalité est le développement durable. La production mondiale de substances chimiques s'élève aujourd'hui à 400 millions de tonnes. Près de 100 000 substances différentes sont enregistrées sur le marché communautaire. L'industrie chimique de l'Union européenne était en 1998 la première industrie chimique du monde, suivie par celle des États-Unis avec 28% de la valeur de la production et un excédent commercial de

12 milliards d'euros. L'industrie chimique est également la troisième industrie manufacturière d'Europe. Elle emploie directement 1,7 millions de personnes, mais près de 3 millions d'emplois en sont tributaires. Outre plusieurs multinationales influentes, elle compte aussi quelque 36 000 PME représentant 96% des entreprises chimiques et 28 % de la production totale. Conformément au traité, la politique menée par l'Union européenne dans le domaine des substances chimiques doit assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, à la fois pour la génération présente et pour celles à venir, tout en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur et la compétitivité de l'industrie chimique. Pour atteindre ces objectifs, le principe de précaution est fondamental. Le remplacement des substances dangereuses par des substances moins dangereuses, lorsqu'il existe des substituts appropriés, est un autre objectif important. Le Livre blanc a recensé un certain nombre d'objectifs à atteindre pour faire en sorte que l'industrie chimique contribue au développement durable dans le cadre du marché unique : 1) Protéger la santé humaine et promouvoir un environnement non toxique : la Commission propose notamment qu'à l'avenir, après intégration progressive des substances existantes jusqu'en 2012, les substances existantes et les substances nouvelles fassent l'objet d'une même procédure, dans le cadre d'un système unique; 2) Préserver et renforcer la compétitivité de l'industrie chimique communautaire : la politique communautaire dans le domaine des substances chimiques devrait encourager l'innovation technique et la mise au point de substances chimiques plus sûres; 3) Empêcher la fragmentation du marché intérieur : il est indispensable que la nouvelle politique soit fondée sur une totale harmonisation à l'échelle de la Communauté; 4) Accroître la transparence : les consommateurs ont besoin d'avoir accès à des informations sur les substances chimiques, qui leur permettent de prendre des décisions en connaissance de cause sur les produits qu'ils utilisent, et les entreprises ont besoin de comprendre le système de réglementation; 5) Intégration avec les efforts déployés sur le plan international : la mondialisation de l'industrie chimique et l'impact transfrontière de certains produits chimiques ont fait de la sécurité chimique une préoccupation internationale; 6) Promouvoir l'expérimentation non animale : l'objectif de protection de la santé humaine et de l'environnement, y compris de la faune sauvage, doit être nuancé par des considérations relatives au bien-être des animaux de laboratoire. La Commission encouragera par conséquent le développement et la validation de méthodes d'essais n'utilisant pas d'animaux; 7) Conformité avec les obligations internationales de l'UE dans le cadre de l'OMC : importe de ne pas créer d'obstacles inutiles au commerce, et il ne doit pas y avoir de discrimination à l'encontre des substances et des produits importés. La stratégie qui est proposée doit servir ces objectifs.

Santé humaine, environnement, développement durable: politique pour les substances chimiques. Livre blanc

2001/2118(COS) - 06/06/2002

Faisant suite au Livre blanc de la Commission de février 2001, la stratégie relative aux produits chimiques vise à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur pour ces produits et en stimulant l'innovation et la compétitivité de l'industrie chimique européenne. Il est ainsi envisagé de convertir le double système d'autorisation actuel, qui distingue entre substances existantes et substances nouvelles au regard des exigences d'essai, en un système unique efficace et cohérent pour assurer le traitement de la majorité des substances chimiques.

Santé humaine, environnement, développement durable: politique pour les substances chimiques. Livre blanc

2001/2118(COS) - 15/11/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Inger SCHÖRLING (Verts/ALE, S) par 242 voix pour, 169 contre et 35 abstentions en suivant sa commission au fond (se reporter au résumé précédent).